



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Police provinciale de l'Ontario

Rapport à l'ombudsman de l'Ontario

Juillet 2013

Introduction

Le 24 octobre 2012, l'ombudsman de l'Ontario a rendu public son rapport intitulé *Dans le feu de l'action : Enquête visant à déterminer comment la Police provinciale de l'Ontario et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels ont géré les blessures de stress opérationnel chez les policiers.*

Au total, 34 recommandations ont été faites, dont 28 adressées à la Police provinciale de l'Ontario (O.P.P.). Les six autres étaient à l'intention du ministère.

L'O.P.P. a créé le Groupe de travail sur les blessures de stress opérationnel (Groupe de travail sur les BSO). Ce groupe, piloté par un agent supérieur, doit mener un examen détaillé de l'ensemble des recommandations pour déterminer et étudier les possibilités de recherche et ainsi améliorer ou multiplier les services d'intervention, les programmes, les initiatives de sensibilisation et d'éducation au sein de la Police provinciale. Celle-ci partage l'avis de l'ombudsman de l'Ontario, selon qui une blessure de stress opérationnel s'entend de « toute difficulté psychologique persistante – dont la dépression, l'anxiété, les accoutumances et le stress post-traumatique – éprouvée par le personnel de police par suite d'activités opérationnelles ».

Les prochaines pages présentent les 28 recommandations formulées par l'ombudsman de l'Ontario à l'O.P.P., ainsi que les interventions correspondantes. Une note sur l'état des recommandations figure en regard de chacune d'elles.

Voici une description des termes employés pour décrire l'état des recommandations :

- « à l'étude » signifie qu'on est en train d'examiner la recommandation, ses implications et les ressources qu'elle nécessite. Les recommandations à l'étude peuvent être du ressort d'autres instances ou exiger d'importantes ressources, des modifications aux ententes contractuelles ou des changements législatifs et elles peuvent aussi cumuler ces deux conditions;
- « en voie de réalisation » signifie que la recommandation a été étudiée. L'O.P.P. poursuit ses travaux de consultation, d'analyse et de planification pour mettre en œuvre une solution proposée ou la mise en œuvre est déjà en route;
- « menée à terme » signifie que la recommandation a été mise en œuvre ou qu'une solution possible ou de rechange a été formulée ou mise en œuvre ou cumule ces deux conditions.

Vous trouverez ci-après, aux fins du présent rapport, un résumé des programmes internes et externes d'aide aux employés offerts au sein de l'O.P.P. aux policiers en exercice ou à la retraite ainsi qu'à leurs familles.

Les programmes internes d'aide aux employés comprennent ce qui suit :

- des représentants des pairs formés à la gestion du stress en cas d'incident critique et en mesure d'intervenir immédiatement en cas d'incident critique ou auprès de policiers en situation de crise. Le chef des services de psychologie agit de concert avec le coordonnateur provincial des programmes d'aide aux employés pour définir et évaluer les besoins de l'organisation en permanence et offre des services de consultation et de soutien, au besoin. Voici, en bref, en quoi consistent l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et l'Équipe d'aide en cas de traumatisme :
 - l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique : des responsables et des équipes sont en place dans chaque région et restent à la disposition des policiers qui ont besoin d'aide pour surmonter un incident critique ou une situation de crise. La liste des chefs d'équipe régionale et des policiers responsables des programmes internes d'aide aux employés est mise à jour dans le site Web du Bureau de l'avancement professionnel. Les équipes sont chargées de faire participer le chef des services de psychologie et les équipes de soutien aux victimes de traumatismes, ainsi que les cliniciens proposés par le fournisseur externe de PAE;
 - l'Équipe d'aide en cas de traumatisme : équipe provinciale offrant un soutien aux policiers impliqués dans un incident lors duquel ils ont été sous la menace d'une arme, victimes d'une agression ayant mis leur vie en danger ou contraints de recourir à une force létale dans l'exercice de leurs fonctions.
- L'O.P.P. a également une Équipe de ressources et de soutien par les pairs (ERSP) qui intervient dans le cadre d'un programme conçu par les pairs pour les pairs et qui offre aux policiers des centres de communication de la Police provinciale une possibilité d'entretien informel et confidentiel au sujet d'une situation de crise personnelle, d'un appel éprouvant ou de leur implication dans un incident critique.

Le programme externe d'aide aux employés comprend ce qui suit :

- Un service gratuit et confidentiel, parrainé par l'employeur et conçu pour fournir aux policiers et à leurs familles l'accès à une variété de mesures de soutien 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Au sein de l'O.P.P., le programme d'aide aux employés (PAE) a un fournisseur externe qui offre un éventail de services, dont un counseling de courte durée avec des professionnels compétents. Le PAE offre un counseling confidentiel sur de nombreuses questions, notamment : les réactions au stress, l'angoisse et le stress, le mésusage de substances, la dépression, les problèmes conjugaux et familiaux, les questions financières, les questions juridiques, les services de garde d'enfants et les soins aux personnes âgées.

L'O.P.P. fournit un résumé continu des interventions dans ce rapport.

Nota : les mises à jour de juillet 2013 sont en italique et en caractères gras.

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>Recommandation 1 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait prendre des mesures supplémentaires pour réduire la stigmatisation associée aux blessures de stress opérationnel au sein de son organisation, et notamment :</p>	<p>En voie de réalisation</p>	<p>L'O.P.P. reconnaît qu'elle doit prendre des mesures pour éliminer la stigmatisation associée aux blessures de stress opérationnel (blessure de stress opérationnel).</p> <p>L'O.P.P. continue à utiliser les tribunes de communication telles que les médias sociaux et ses publications internes (p. ex., OPP Review) pour dissiper les préjugés et encourager une communication ouverte sur les blessures de stress opérationnel. Le Groupe de travail sur les BSO a construit pour ses membres une page Web contenant les coordonnées de ses membres, des rapports d'étape, des liens utiles et des ressources supplémentaires sur les blessures de stress opérationnel. Le commissaire Lewis de la Police provinciale a consacré d'immenses efforts aux blessures de stress opérationnel et à la création d'un lieu de travail sain et a multiplié les communications internes et externes destinées aux policiers, aux médias, aux agents supérieurs, aux superviseurs, à l'Association de la Police provinciale de l'Ontario et à l'OPPVA, s'engageant ainsi à appuyer les policiers en exercice ou à la retraite, ainsi que leurs familles.</p> <p>Le 3 octobre 2011, le commissaire Lewis inaugurerait un blogue pour obtenir la participation de tous les employés de l'O.P.P. à des discussions sur un éventail de sujets. Le 1^{er} novembre 2012, le commissaire Lewis a ajouté le thème « favoriser la santé de nos effectifs », pour engager les employés dans un débat sur le rapport de l'ombudsman. Le blogue du commissaire encourageait le dialogue sur les blessures de stress opérationnel. Les policiers qui ont participé à ce forum avaient la possibilité de faire leurs observations de façon anonyme. Le blogue a suscité une multitude de commentaires et d'opinions.</p> <p>L'O.P.P. continue à établir des liens avec des ressources externes également. Par exemple, l'O.P.P. et l'Ontario Provincial Police Association (OPPA) se sont associées au Tema Conter Memorial Trust pour diffuser auprès de tous les policiers en exercice ou à la retraite une trousse d'information sur le traumatisme, le stress et la prévention du suicide incluant un livret de référence rapide sous format PDF. Le commissaire Lewis, qui représentera l'O.P.P. lors du 12^e gala annuel prévu pour le 23 février 2013, continue à établir des relations et à sensibiliser les policiers, les intervenants et le public aux blessures de stress opérationnel.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>Le 4 février 2013, le commissaire Lewis de l'O.P.P. a diffusé auprès de tous les policiers une note concernant les priorités pour 2013. La première priorité du commissaire est la santé et le bien-être des employés et de l'organisation. Cet engagement envers la santé et le bien-être généraux vise à réduire les préjugés et encourage les policiers à trouver un équilibre entre la vie personnelle et le travail.</p> <p>Le 23 février 2013, le commissaire Lewis a prononcé l'allocution d'ouverture du dîner annuel organisé pour la remise des prix Tema Conter. Une fois de plus, le commissaire a affirmé publiquement qu'il s'engageait à résoudre les questions liées aux blessures de stress opérationnel au sein de l'O.P.P. Le commissaire met en œuvre tous les moyens internes et externes pour réduire les préjugés en abordant cette question chaque fois qu'il en a l'occasion, que ce soit durant une allocution qu'il prononce, une présentation à des recrues ou à des superviseurs ou une interview avec les médias.</p> <p>L'O.P.P. et l'Association de la Police provinciale de l'Ontario ont encouragé et appuyé une série de présentations par le Dr Kevin M. Gilmartin concernant le bien-être psychologique des responsables de l'application de la loi : « Emotional Survival for Law Enforcement: A Guide for Officers and Their Families ». Ces séances, destinées à informer les policiers sur le bien-être physique et mental, seront présentées dans l'ensemble de la province du 22 au 26 avril 2013. Elles sont offertes avec le soutien de la haute direction.</p> <p><i>Dans le numéro du printemps 2013 de l'OPP Review, le commissaire Lewis a présenté le magazine à la une, dans un communiqué intitulé « Developing Resilience in the OPP », qui abordait directement la question des préjugés et de la BSO. Dans le même numéro de l'OPP Review, le Groupe de travail sur les BSO présentait un article de deux pages intitulé « Addressing Operational Stress Injuries ». L'article énonçait le mandat du Groupe. De plus, la Eric Silk Library de l'O.P.P. fait la promotion active du mieux-être et a mis en relief certains documents qu'elle prête et qui traitent de santé et de mieux-être.</i></p> <p><i>L'APPO continue à publier le magazine « Votre santé et votre mieux-être », qui tout récemment présentait de l'information sur le retour aux 3 « R » : résilience, résistance et rétablissement. Le magazine est diffusé par la poste aux résidences de tous les policiers en exercice et retraités.</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>a) procéder à un examen complet de ses programmes d'éducation, de formation, de soutien par les pairs, d'aide aux employés et autres programmes se rapportant à de telles blessures;</p>	<p>a) en voie de réalisation</p>	<p><i>Dans chaque allocution qu'il adresse, en interne et en externe, aux groupes de l'OPPVA, aux médias, etc., le commissaire aborde toujours les blessures de stress opérationnel et l'approche de l'O.P.P., ainsi que les soutiens offerts aux membres.</i></p> <p>Voici certaines mesures actuellement à l'étude pour éliminer la stigmatisation associée aux blessures de stress opérationnel :</p> <p>a) L'Académie de la Police provinciale a examiné les cours et les séances d'information dans lesquels elle aborde la santé mentale et le mieux-être. Cette démarche de recensement se poursuit avec une demande de renseignements émanant du Collège canadien de police (CCP), du Collège de police de l'Ontario (CPO) et d'autres unités de l'O.P.P. L'objectif consiste à améliorer la sensibilisation et la formation aux questions entourant les blessures de stress opérationnel.</p> <p>Aux fins du soutien par les pairs et de l'aide aux employés, dans le cadre d'un projet pilote, l'O.P.P. a pourvu sept postes à plein temps de chef d'équipe régionale, PAE, pour les équipes régionales de gestion du stress en cas d'incident critique et d'aide en cas de traumatisme. De plus, dans le cadre du projet pilote, les membres retraités sont représentés au sein de ces équipes.</p> <p>L'examen des cours et des séances d'information, internes et externes, se poursuit et a été confié au sous-comité de l'éducation et de la formation du Groupe de travail sur les BSO. Pendant les consultations qui ont lieu auprès d'autres organismes et d'intervenants de la police, l'O.P.P. continuera à recueillir les meilleures pratiques sur l'éducation et la formation.</p> <p>De plus, le sous-comité de l'éducation et de la formation a entrepris un examen interne des initiatives de formation, notamment les journées de santé et de bien-être et autres programmes de formation pour les détachements et les régions.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>Les présentations offertes par les équipes chargées des programmes internes d'aide aux employés ont été revues et mises à jour. Deux présentations distinctes ont été élaborées : l'une pour les policiers et l'autre pour les superviseurs. Ceci assurera l'uniformité des messages. Les dépliants sur les programmes internes d'aide aux employés ont été revus de façon à illustrer les pratiques actuelles et à souligner la disponibilité des services aux membres retraités et à leurs familles.</p> <p>Le Groupe de travail sur les BSO, en partenariat avec le Service des ressources humaines, a élaboré et mis à l'essai, dans l'ensemble de la province, un atelier sur la gestion pour un lieu de travail sain à l'intention des cadres détenant le grade de sergent d'état-major ou un grade supérieur. Ces ateliers pilotes sont axés sur la gestion des cas de maladies et de blessures et l'adaptation des conditions de travail (GCMBACT), le retour au travail, la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (SPAAT), les programmes d'aide aux employés (PAE), ainsi que la prévention de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail (y compris le respect en milieu de travail et la gestion des conflits). Cette formation encourage les cadres à apprendre et examiner des stratégies pratiques pour la gestion d'un milieu de travail sain, afin de réduire les préjugés associés à l'adaptation des conditions de travail et de proposer des stratégies pour développer l'adaptation des conditions de travail et des plans de retour au travail qui sont sûrs, appropriés et respectueux. Jusqu'à présent, deux séances ont été offertes, dans la région de l'Est, à 33 cadres détenant le grade de sergent d'état-major ou un grade supérieur. La rétroaction sur ces deux premières séances a été positive. Des séances supplémentaires dans le cadre de ce projet pilote ont été prévues pour le Bureau de la lutte contre le crime organisé et la région du Nord-Est au cours du mois de mai.</p> <p>Les dépliants sur les programmes internes d'aide aux employés ont été revus de façon à illustrer les pratiques actuelles et à souligner la disponibilité des services aux membres retraités et à leur famille.</p> <p><i>Au total, cinq ateliers sur la gestion d'un lieu de travail sain ont été pilotés dans la province. La rétroaction sur les séances offertes a été positive et des séances supplémentaires seront</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p><i>organisées et offertes au cours de l'été et de l'automne.</i></p> <p><i>Le 21 mai 2013, une note accompagnée d'un exemplaire du dépliant sur le programme interne d'aide aux employés a été envoyée par la poste aux résidences de tous les membres en congé prolongé pour les encourager à examiner le rapport de l'ombudsman et les rapports trimestriels de l'O.P.P. Cette note rappelait également aux membres quels soutiens sont à leur disposition par l'entremise des services externes d'aide aux employés lorsqu'ils sont en congé. Une note de service a également été affichée sur place à l'intention des policiers en exercice pour leur rappeler la disponibilité de ces services.</i></p> <p><i>Les présentations du PAE offertes par les équipes chargées des programmes internes d'aide aux employés ont été revues de façon à y inclure un complément d'information sur les BSO (y compris le stress aigu, le stress cumulatif, le trouble de stress post-traumatique, la dépression et l'épuisement professionnel) et la résilience. Auparavant, il y avait deux présentations distinctes – une pour les membres et une pour les superviseurs; cependant, d'après une révision faite par l'équipe chargée du PAE, une présentation cohérente et complète a été préparée en consultation avec le chef des services de psychologie.</i></p> <p><i>La structure de l'équipe du programme interne d'aide aux employés a été revue de façon à rassembler les membres de l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et ceux de l'Équipe d'aide en cas de traumatisme sous la supervision d'un responsable d'équipe régional pour assurer la cohérence et mieux servir les membres de l'O.P.P.</i></p> <p><i>Un premier dialogue avec l'Académie de la Police provinciale a été ouvert pour intégrer un volet de formation sur la santé mentale et le mieux-être dans la formation en bloc annuelle de 2014 à l'intention des policiers.</i></p> <p><i>L'O.P.P. a approuvé publiquement la campagne nationale pour la tenue, en milieu de travail, de la journée « Je ne me reconnais pas », créée par les Partenaires pour la santé mentale (PSM) pour</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>b) consulter des spécialistes, des intervenants de la police, les Forces canadiennes, Anciens Combattants</p>	<p>b) en voie de réalisation</p>	<p><i>aborder les problèmes de santé mentale au travail d'une manière non menaçante. En s'associant aux PSM, l'O.P.P. accroît la sensibilisation aux problèmes de santé mentale et réduit les préjugés qui les entourent. Les quelque cent employeurs qui se sont rassemblés sous la bannière de la campagne nationale ont été mis en vedette dans une page entière consacrée à cette annonce dans la première section du quotidien The Globe and Mail le 6 juin 2013.</i></p> <p><i>Le 27 mai 2013, les membres du Groupe de travail sur les BSO ont assisté au Emotional Survival Symposium (colloque pour survivre psychologiquement) organisé par les services policiers régionaux de Durham pour établir des contacts et recueillir des renseignements sur le sujet de la survie psychologique.</i></p> <p><i>Les 28 et 29 mai, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO a assisté à l'atelier de deux jours sur la santé et le mieux-être en milieu de travail du Conference Board du Canada intitulé « Influence, Power and Culture: The Wellness Leader As A Catalyst ».</i></p> <p><i>Les 18 et 19 juin 2013, les membres du Groupe de travail sur les BSO ont assisté à la conférence de deux jours sur le mieux-être et la santé mentale en milieu de travail organisée par le Conference Board du Canada pour en savoir davantage sur la mesure des résultats, la recherche et les programmes novateurs internes de mieux-être.</i></p> <p><i>Du 19 au 21 juin 2013, le directeur des ressources humaines de l'O.P.P. et le conseiller du programme de santé et de sécurité de l'O.P.P. ont assisté à un atelier de trois jours intitulé « Law Enforcement Occupational Safety and Health (LEOSH) organisé par la Peel Regional Police et axé sur la nouvelle norme de la CSA sur la santé mentale en milieu de travail et la résilience et rassemblait des conférenciers de la Canadian Critical Incident Stress Foundation.</i></p> <p>b) Une liste préliminaire de 37 organismes externes a été établie aux fins de consultation. Les organismes consultés jusqu'à ce jour comprennent : le ministère de la Défense nationale, le Centre de toxicomanie et de santé mentale, le Bureau du coroner en chef de l'Ontario, le Tema Conter</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
Canada et d'autres corps de police;		<p>Memorial Trust, le Centre de soins de santé mentale Waypoint, l'Association des chefs de police de l'Ontario, le comité du trouble de stress post-traumatique et la table ronde du ministère du Travail sur le stress traumatique lié au travail. Les renseignements découlant de ces consultations ont aidé l'O.P.P. à établir un répertoire de pratiques exemplaires.</p> <p>Il y a eu d'autres consultations, notamment auprès des organismes suivants : services policiers de Toronto, Badge of Life USA, ministère de la Défense nationale, Anciens Combattants Canada, London Health Sciences Centre (service de psychiatrie), Ontario Provincial Police Veteran's Association (OPPVA). De plus, une consultation a été amorcée auprès de l'Ontario Association of Law Enforcement Planners et de l'International Association of Law Enforcement Planners. Les consultations auprès d'autres organismes et d'intervenants de la police se poursuivent.</p> <p><i>Le 15 mai 2013, le directeur des services de psychologie et le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO ont rencontré des membres de la Section des services de psychologie du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour discuter de leur programme de prévention du suicide.</i></p> <p><i>Le 11 juin 2013, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO a rencontré le directeur du programme national de soutien social aux blessés de stress opérationnel (SSBSO), le ministère de la Défense nationale et le directeur des Partenariats en santé mentale (SSBSO) d'Anciens combattants Canada/ministère de la Défense nationale, pour discuter de leur programme.</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail sur les BSO ont également consulté divers services de police, notamment Toronto Police Service, Peel Regional Police, Halton Regional Police Service, Durham Regional Police Service, London Police Service, la GRC, York Regional Police Service, le SPVM et la Sûreté du Québec, pour discuter des recommandations et des thèmes qui sont ressortis du rapport de l'ombudsman. D'autres consultations devraient se tenir d'ici la fin de juillet auprès d'autres services de polices, notamment Vancouver Police Service, Halifax Regional Police, Regina Police Service, Winnipeg Police Service et Edmonton Police Service.</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>c) effectuer des recherches sur les pratiques exemplaires de gestion des blessures de stress opérationnel dans la police;</p>	<p>c) en voie de réalisation</p>	<p><i>Les consultations se poursuivent.</i></p> <p>c) Le Groupe de travail sur les BSO a entrepris une recherche sur les pratiques exemplaires à l'égard des blessures de stress opérationnel dans les services policiers. L'O.P.P. enquêtera sur les pratiques exemplaires auprès d'autres corps policiers canadiens dans le courant de l'hiver 2013.</p> <p>D'autres consultations sont prévues pour les mois à venir.</p> <p><i>Le 12 juin 2013, le commissaire de l'O.P.P., Chris Lewis, et le président de l'APPO, Jim Christie, ont émis conjointement une note de service pour annoncer le lancement de l'adresse de courriel du Groupe de travail sur les BSO (OPP.OSI.Working.Group@Ontario.ca). Les membres actuels et les anciens membres, ainsi que leurs familles, sont encouragés à communiquer en toute confidentialité avec le Groupe pour partager leurs idées et leurs expériences, positives et négatives, sur la façon dont l'O.P.P. traite les questions associées aux BSO en milieu de travail. Les thèmes et les questions qui se recoupent seront identifiés pour accélérer les choses. Si une interaction personnelle est demandée par l'auteur, un membre compétent en soutien des pairs fera un suivi.</i></p> <p><i>Par ailleurs, dans cette note, les membres ont été encouragés à visiter le site Web OPP.ca pour trouver les ressources et les liens utiles à la promotion de la santé mentale et à participer à un bref sondage visant à fournir des suggestions pour améliorer la qualité et l'utilité du site.</i></p> <p><i>Le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO et le coordonnateur du PAE ont également rencontré personnellement plusieurs policiers en exercice et retraités, pour les entendre raconter de vive voix leurs expériences impliquant des BSO.</i></p>
<p>d) concevoir et instaurer un programme complet et coordonné de lutte contre</p>	<p>d) en voie de réalisation</p>	<p>d) En juin 2012, la description de poste du chef des services de psychologie a été mise à jour de façon à refléter ce mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de santé mentale</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>les blessures de stress opérationnel.</p>	<p>Reliée à R2, Reliée à R6</p>	<p>organisationnelle visant à établir un programme global et coordonné en ce qui a trait aux blessures de stress opérationnel. Cette stratégie sera conçue pour être dynamique : elle mettra l'accent sur la prévention des blessures de stress opérationnel grâce à l'information, à la formation et à une intervention précoce et elle appuiera les policiers qui souffrent de problèmes de santé mentale et de blessure de stress opérationnel. Le poste de chef des services de psychologie a été pourvu récemment et le candidat qui y a été affecté est en train d'examiner les pratiques courantes.</p> <p><i>Cette révision est en cours.</i></p>
<p>Recommandation 2 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait concevoir et instaurer un programme complet, cohérent et coordonné d'éducation et de formation sur les blessures de stress opérationnel, à l'intention de ses membres – programme qui permettrait notamment de faire un suivi de toutes les présentations, de tous les cours et de toutes les autres initiatives d'éducation et de formation.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p><i>Reliée à R1a,</i> Reliée à R21</p>	<p>L'O.P.P. est en train d'examiner la formation dans laquelle sont abordés la santé mentale et le mieux-être, offerte par l'Académie de la Police provinciale, notre programme interne d'aide aux employés, le CPO, le CPC et d'autres partenaires externes (p. ex., le Centre du leadership et de l'apprentissage de la fonction publique de l'Ontario, le Réseau canadien du savoir policier et l'Ontario Police Video Training Alliance). Le but de cette démarche est d'élaborer un répertoire de cours pour mettre en œuvre un programme complet, cohérent et coordonné d'éducation et de formation sur les blessures de stress opérationnel.</p> <p>Le Groupe de travail sur les BSO examine actuellement la formation offerte par les fournisseurs externes qui proposent au personnel policier et chargé de l'application de la loi des possibilités de formation sur les blessures de stress opérationnel et la gestion du stress attribuable à un incident critique, tel le Réseau canadien du savoir policier. Des cours et des programmes de formation additionnels seront examinés pour déterminer si un contenu adapté aux policiers en exercice ou à la retraite et à leurs familles pourrait compléter la formation actuellement offerte sur les problèmes liés aux blessures de stress opérationnel.</p> <p>L'O.P.P. est en train d'examiner les choix qui s'offrent à elle pour mieux suivre la participation des policiers en exercice ou à la retraite et de leurs familles aux programmes d'éducation et de formation et aux présentations sur ce sujet.</p> <p>Depuis août 2012, le chef des services de psychologie a offert une douzaine de présentations ou de cours</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>sur les BSO à 957 participants membres de l'O.P.P. et de groupes externes (p. ex., la Tema Conter Common Threads Conference tenue le 22 février 2013, à laquelle plusieurs membres du Groupe de travail sur les BSO ont également assisté). Depuis le 1^{er} janvier 2013, les équipes des programmes internes d'aide aux employés ont offert 38 présentations à 530 policiers et 20 séances d'information à 168 policiers. Au nombre des sujets abordés, citons : les services et programmes d'aide aux employés et la gestion du stress en cas d'incident critique.</p> <p>Depuis octobre 2012, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO a offert cinq présentations sur divers sujets liés aux BSO à 114 participants.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1a, le service des ressources humaines, en partenariat avec le Groupe de travail sur les BSO, met actuellement à l'essai des ateliers à l'intention des cadres dans l'ensemble de la province.</p> <p>Le DVD de l'O.P.P. intitulé « Our Mental Health » et l'atelier qui l'accompagne, créés en tant qu'outil pédagogique pour l'ensemble des membres, ont été présentés au Groupe de travail sur les BSO pour qu'il les mette à l'essai. L'atelier consiste en ce DVD de 45 minutes et illustre l'histoire personnelle de trois membres de l'O.P.P. qui ont vécu la maladie mentale. L'objectif consiste à susciter une prise de conscience, à réduire les préjugés, à promouvoir une meilleure acceptation au travail et à accroître la volonté de demander de l'aide.</p> <p><i>Depuis le 24 avril 2013, le directeur des services de psychologie et les membres du Groupe de travail sur les BSO ont donné 10 présentations ou cours supplémentaires sur les BSO à quelque 350 participants.</i></p> <p><i>Le 28 mai 2013, le commandant du Bureau de l'avancement professionnel a donné une présentation sur les BSO et dévoilé le Rapport de l'ombudsman lors de la conférence du commandant de détachement provincial. Quatre-vingts commandants de détachement étaient présents.</i></p> <p><i>Depuis le dernier rapport, les équipes chargées des programmes internes d'aide aux employés ont donné</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>46 présentations supplémentaires à 705 membres et 62 retraités et 10 séances d'information à 165 membres.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1a, l'atelier à l'intention des cadres restera inscrit au calendrier et continuera à être offert durant les mois d'été et d'automne. Cette formation fait l'objet d'un suivi dans le système interne d'information sur la planification des ressources humaines de l'O.P.P.</p> <p>L'O.P.P. évalue actuellement la capacité à continuer le déploiement du DVD intitulé « Our Mental Health » et de l'atelier qui l'accompagne.</p>
<p>Recommandation 3 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait concevoir et instaurer des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation sur les blessures de stress opérationnel, pour les familles des policiers.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R2, Reliée à R19</p>	<p>Pour encourager une communication ouverte et éclairée, l'O.P.P.a lancé une page Web sous l'onglet « Ressources » de son site Web public : opp.ca. Cette page contient des dépliants mis à jour sur les programmes d'aide aux employés (cités dans la recommandation 1a), les coordonnées des services internes et externes d'aide aux employés, ainsi que des liens utiles. On y trouve également un bref sondage sur le contenu pour faciliter l'évaluation et la mise à jour continues de la page. Le site public opp.ca est accessible aux membres de la famille des employés, au personnel auxiliaire, aux membres retraités et aux anciens policiers, ainsi qu'aux employés absents du lieu de travail ou qui préfèrent y accéder depuis leur domicile. La page est bilingue.</p> <p>Les membres du Groupe de travail sur les BSO ont récemment assisté à la conférence intitulée « Military Families Matter », organisée par le MilitaryFamily Service et l'Institut Vanier de la famille. Un éventail d'intervenants étaient représentés à cette conférence, notamment des organismes communautaires civils et des organismes gouvernementaux qui offrent, conçoivent, évaluent ou financent des programmes qui sont utiles aux membres des Forces canadiennes et à leur famille. Le Groupe de travail sur les BSO ont établi des contacts avec des organismes de soutien de la famille et a amorcé son processus de consultation pour examiner les meilleures pratiques concernant les programmes et les services à l'intention des familles.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>Le 27 mars 2013, le Tema Conter Memorial Trust a tenu une séance d'information sur le trouble de stress post-traumatique qui a reçu l'appui interne de l'O.P.P. Plusieurs membres du Groupe de travail sur les BSO et des équipes des programmes internes d'aide aux employés ont assisté à l'évènement.</p> <p>Le 4 avril 2013, les membres du Groupe de travail sur les BSO ont rencontré le directeur général de la Sky Works Charitable Foundation pour discuter de leur actuel projet de recherche sur l'impact du trouble de stress post-traumatique sur les familles de militaires.</p> <p>Le Groupe de travail sur les BSO continue à consulter d'autres organismes et intervenants de la police pour examiner les meilleures pratiques concernant le soutien aux membres des familles.</p> <p><i>Depuis le lancement de la page « Santé et mieux-être » du site public OPP.ca le 22 avril 2013, il y a eu 604 visites et 14 personnes ont répondu au sondage. Jusqu'à ce jour, il y a eu 2 056 visites de la page intranet (interne) du Groupe de travail sur les BSO.</i></p> <p><i>Le 1^{er} juin 2013, des représentants de l'équipe du programme interne d'aide aux employés et du Groupe de travail sur les BSO ont participé à l'évènement annuel du Jour de la famille qui s'est tenu au siège social pour accroître la sensibilisation au soutien des pairs et aux ressources liées aux PAE (internes et externes) accessibles aux membres des familles. Le Groupe de travail sur les BSO et les membres de l'équipe du PAE étaient également sur place pour discuter des recommandations de l'ombudsman.</i></p> <p><i>De plus, le 1^{er} juin 2013, des représentants de l'équipe du programme interne d'aide aux employés, du Groupe de travail sur les BSO et de l'APPO ont participé au premier évènement annuel « i Run and Rock », qui encourage les partenaires communautaires, les premiers intervenants et leurs familles à s'unir pour réduire les préjugés et mieux faire comprendre le TSPT, tout en réunissant des fonds pour la recherche sur le TSPT au Southlake Regional Health Centre de Newmarket.</i></p> <p><i>Le commissaire de l'O.P.P., Chris Lewis, a décrété le 6 juin 2013 « journée des anciens membres de l'O.P.P. » Entre le 5 et le 7 juin, de nombreux évènements organisés dans la province impliquaient et</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p><i>honoraient d'anciens membres de l'O.P.P. et des retraités. Le Groupe de travail sur les BSO et les membres de l'équipe du programme interne d'aide aux employés ont participé aux activités de cette journée qui s'est tenue au siège social pour accroître la sensibilisation au soutien des pairs et aux ressources des PAE (internes et externes) à la disposition des retraités. Le Groupe de travail sur les BSO et les membres de l'équipe responsable du PAE étaient sur place pour discuter des recommandations de l'ombudsman.</i></p>
<p>Recommandation 4 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait renforcer la participation des pairs, en tant qu'intervenants, dans ses efforts d'éducation et de formation sur les blessures de stress opérationnel.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R1, Reliée à R2, Reliée à R18</p>	<p>Ainsi qu'il est noté dans la section « Intervention » de la recommandation 1, sept postes de chef d'équipe régionale, PAE ont été pourvus dans le cadre d'un projet pilote. L'une des principales responsabilités de ces chefs d'équipe consiste à coordonner la fourniture et la mise en œuvre d'une formation spécialisée en partenariat avec l'Académie de la Police provinciale (prévention du suicide et sensibilisation à la santé mentale) et à promouvoir la formation et la sensibilisation continues à ces composantes et à ces services offerts au sein de l'O.P.P.</p> <p>Comme noté à la recommandation 2, les équipes chargées des programmes internes d'aide aux employés offrent régulièrement des présentations et des séances d'information aux policiers. De plus, les membres des équipes chargées des programmes internes d'aide aux employés ont présenté le DVD et l'atelier « Our Mental Health » au Groupe de travail sur les BSO.</p> <p>Pour leur part, les pairs participent à la fourniture de séances sur le bien-être psychologique aux recrues de l'O.P.P. après la formation offerte par le CPO. Lors de leurs présentations, les pairs discutent de leur parcours personnel en matière de BSO. Cette formation dure une demi-journée.</p>
<p>Recommandation 5 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait travailler avec le fournisseur externe de son Programme d'aide aux employés, en consultation avec les intervenants du milieu</p>	<p>Menée à terme</p> <p>Reliée à R16</p>	<p>Les statistiques sur le fournisseur externe de programme d'aide aux employés, bien qu'elles indiquent une vaste utilisation du programme, ne sont pas forcément révélatrices de l'incidence des blessures de stress opérationnel. Les cliniciens et les travailleurs chargés de l'accueil ne posent pas de diagnostic concernant les blessures de stress opérationnel; cependant, ils peuvent observer les symptômes tels que le stress, l'anxiété, le mésusage de substances, les réactions au stress ou la dépression et encourager ou favoriser</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>policier, pour mettre en place un moyen confidentiel de faire un suivi statistique des contacts clients de l'O.P.P. concernant les blessures de stress opérationnel.</p>		<p>un aiguillage vers un professionnel compétent.</p> <p>Cette source ne fournit pas de statistiques précises sur les blessures de stress opérationnel. Cependant, l'O.P.P. a réussi à obtenir des statistiques générales sur le taux d'utilisation du PAE par l'entremise du fournisseur externe. Ces renseignements seront examinés par le chef des services de psychologie et le coordonnateur provincial des PAE.</p>
<p>Recommandation 6 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait consulter des intervenants de la police ainsi que des organismes qui offrent des services spécialisés aux personnes souffrant de blessures de stress opérationnel, dans le but de créer un système permettant d'orienter immédiatement les policiers et leurs familles vers des professionnels qui ont des connaissances spécialisées dans le traitement des blessures de stress opérationnel.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R1(b), Reliée à R8</p>	<p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1b, l'O.P.P. consultera les intervenants du milieu policier et les organismes qui offrent des services spécialisés aux policiers souffrant de blessure de stress opérationnel et à leurs familles.</p> <p>En juillet 2012, l'O.P.P. a travaillé avec le fournisseur externe de PAE pour améliorer la prestation des services de gestion du stress en cas d'incident critique et de gestion des traumatismes. Quinze cliniciens répartis dans la province travaillent conjointement avec l'O.P.P. ainsi que l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et l'Équipe d'aide en cas de traumatisme pour appuyer les policiers et assurer une intervention rapide après un incident critique. Ces cliniciens recevront une formation spécialisée de l'O.P.P. en matière de programmes internes d'aide aux employés et de sensibilisation à la culture policière. Ceci augmentera l'efficacité des programmes internes d'aide aux employés et favorisera la cohérence des services de soutien à la disposition de nos membres.</p> <p>Une liste de ressources communautaires est déjà utilisée à des fins d'aiguillage et en cours de mise à jour; voir la recommandation 8.</p> <p>La liste de services communautaires d'aiguillage, qui comptait 40 noms à l'origine, en compte à présent 125 environ et est utilisée régulièrement. Elle est augmentée chaque semaine et des conseillers agréés par l'Ontario Association for Marriage and Family Therapy ainsi que d'autres organismes agréés viendront s'y ajouter. En plus de conseillers spécialisés dans le traitement des BSO, ce dispositif permettra à l'O.P.P. d'inclure des aiguillages vers des services spécialisés tels que le traitement des dépendances, le traitement</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>des troubles alimentaires, la consultation matrimoniale, etc.</p> <p>L'O.P.P. continuera à consulter les intervenants et les organismes du milieu policier qui fournissent des soutiens spécialisés aux membres subissant une BSO et à leur famille.</p> <p>L'O.P.P. continue à utiliser, au besoin, les cliniciens de notre fournisseur externe de programme d'aide aux employés pour les débriefages. La consultation auprès de notre fournisseur externe de programme d'aide aux employés concernant une formation spécialisée pour l'O.P.P. se poursuit.</p> <p><i>En juin 2013, les membres du Groupe de travail sur les BSO, les services de psychologie, le programme interne d'aide aux employés et l'APPO ont visité des centres de santé possédant une expertise dans le rétablissement après un stress post-traumatique, les dépendances et autres questions liées à la santé mentale. Ces visites leur ont permis de mieux comprendre les programmes offerts, les possibilités d'accès offertes aux membres de l'O.P.P. et à leurs familles.</i></p> <p><i>La liste de services d'aiguillage communautaire continue à être utilisée et d'autres noms y sont ajoutés régulièrement.</i></p>
<p>Recommandation 7 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait concevoir un plan, en consultation avec des intervenants de la police, pour permettre aux policiers d'avoir accès à un soutien spécialisé de plus longue durée pour les blessures de stress opérationnel, sans les restrictions du programme existant d'aide aux employés.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à 1b, Reliée à R6, Reliée à R8, Reliée à R9, Reliée à R17</p>	<p>Les blessures et les maladies professionnelles sont et resteront du ressort de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). Bien que les modifications aux procédures de la CSPAAT ne relèvent pas de la compétence de la Police provinciale, celle-ci travaillera en collaboration avec la CSPAAT pour la gestion des cas afin de veiller à ce que l'information exigée par la CSPAAT soit fournie dans les meilleurs délais. Les policiers qui ont une blessure de stress opérationnel seront invités à soumettre une demande d'indemnité à la CSPAAT. Les demandes approuvées en vertu de la politique de la CSPAAT sur le stress traumatique (15 03 02) peuvent donner droit à des prestations de soins de santé payées par la CSPAAT. Les soins de santé comprennent : des services professionnels de longue durée fournis par un professionnel de la santé et des services fournis par des hôpitaux ou d'autres établissements de soins de santé. Le 5 février 2013, un représentant de la CSPAAT présentera au Groupe</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>de travail sur les BSO un exposé concernant la politique de la CSPAAT sur le stress traumatique, notamment les dispositions relatives à un soutien spécialisé de longue durée et les pratiques relatives aux demandes d'indemnité.</p> <p>Les policiers qui ont besoin d'un soutien spécialisé de longue durée qui n'est pas du ressort de la CSPAAT ont accès, par l'entremise de leur fournisseur de prestations, à des médicaments et à des traitements psychologiques autorisés offerts en dehors du cadre hospitalier, conformément à la couverture prévue. Les policiers en exercice ou à la retraite, les personnes à leur charge et les membres de la famille qui leur survivent voient leurs médicaments d'ordonnance pris en charge à 90 pour cent. Les traitements psychologiques autorisés reçus en milieu non hospitalier couvriront les consultations, y compris la thérapie familiale et de groupe, jusqu'à un maximum de 50 \$ la demi-heure pour une psychothérapie individuelle ou une batterie de tests et de 50 \$ l'heure pour tous les autres types de visites (patients secondaires) et des séances de consultation. La couverture annuelle maximale pour un traitement psychologique est de 1 500 \$. Cette couverture comprend également les services rendus par un travailleur social titulaire d'une maîtrise en travail social ou par un psychiatre compétent, dans la mesure où ces services équivalent à ceux qui seraient fournis par un psychologue. Les policiers peuvent obtenir des renseignements sur les prestations auxquelles ils ont droit auprès de leur fournisseur de prestations.</p> <p>Le 5 février 2013, un représentant du Programme des lésions graves de la CSPAAT a offert au Groupe de travail sur les BSO une présentation sur la politique de la CSPAAT concernant le stress traumatique. La CSPAAT offre de nombreux programmes spécialisés aux travailleurs blessés pour les aider à surmonter certaines difficultés qui font obstacle à leur rétablissement. La CSPAAT adresse les policiers au London Health Sciences Centre ou au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), qui offrent des services de traitement des traumatismes psychiques. La CSPAAT utilise également le programme de gestion de l'usage de substances de CAMH.</p> <p>S'ils requièrent des soutiens spécialisés de plus longue durée qui ne relèvent pas de la CSPAAT, les policiers peuvent se prévaloir de leurs prestations et obtenir un aiguillage pour un soutien spécialisé par l'entremise de leur médecin de famille. Ils peuvent également être informés sur les soutiens spécialisés par l'entremise</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>des équipes de l'O.P.P. chargées des programmes internes d'aide aux employés.</p> <p>Le Groupe de travail sur les BSO continue à consulter d'autres organismes et intervenants de la police pour examiner les meilleures pratiques en matière de soutien spécialisé de longue durée lié à des blessures de stress opérationnel.</p>
<p>Recommandation 8 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait consulter le fournisseur du Programme d'aide aux employés, des professionnels de la santé mentale et d'autres organismes de police afin de dresser une liste de ressources communautaires en santé mentale.</p>	<p>Menée à terme</p> <p>Reliée à R6</p>	<p>Menée à terme.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 6, une liste de ressources communautaires offrant des services d'aiguillage est en place et sa mise à jour est assurée par le chef des services de psychologie. Cette liste, organisée par région, par collectivité et par service offert, est accessible au chef des services de psychologie, au coordonnateur provincial des PAE ainsi qu'à l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et à l'Équipe d'aide en cas de traumatisme.</p> <p>Pour le moment, cette liste compte approximativement 40 organismes qui couvrent toutes les régions. Outre les psychiatres, les psychologues, les travailleurs sociaux et autres conseillers compétents qui possèdent de l'expérience et une expertise dans le domaine, la liste comprend des services et des organismes, notamment des programmes pour patients hospitalisés et des programmes de consultations externes.</p> <p>L'objectif est d'alimenter cette liste de façon à y inclure plusieurs choix d'aiguillage dans l'ensemble de la province. L'O.P.P. continue à consulter le fournisseur du programme externe d'aide aux employés, d'autres services policiers et des professionnels de la santé mentale. Cette liste sera augmentée et revue continuellement à mesure que de nouvelles ressources s'ajouteront.</p>
<p>Recommandation 9 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait concevoir un plan, en consultation avec des</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à 1b,</p>	<p>L'O.P.P. entend bien appuyer l'ensemble de ses effectifs, y compris les policiers à la retraite et leurs familles. Elle continuera à améliorer la communication afin de veiller à ce que les retraités et leurs familles sachent quels soutiens sont actuellement en place.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>Intervenants du milieu policier, pour donner aux policiers retraités un accès continu à des services de soutiens spécialisés dans le domaine des blessures de stress opérationnel.</p>	<p>Reliée à R7, Reliée à R20</p>	<p>Dans le cadre d'un projet pilote, tous les membres de la Police provinciale qui sont à la retraite ont accès à l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et à l'Équipe d'aide en cas de traumatisme, constituées de policiers en uniforme retraités. Ces services consistent en interventions auprès des membres retraités qui se trouvent en situation de crise et en assistance pour les aider à développer des services de soutien des ressources qui peuvent comprendre l'aiguillage vers des professionnels de la santé.</p> <p>À l'heure actuelle, le contrat avec le fournisseur du programme externe d'aide aux employés prévoit l'accès à cinq séances de counseling pour un membre et pour chaque personne à charge dans les trois mois suivant le départ à la retraite, la démission ou la cessation d'emploi. Avec l'approbation de l'O.P.P., le contrat prévoit cinq séances supplémentaires dans les 12 mois suivant le départ à la retraite, la démission ou la cessation d'emploi.</p> <p>Quand un membre retraité subit une blessure de stress opérationnel et contacte l'O.P.P. à ce sujet, on lui conseille de se mettre en rapport avec la CSPAAT pour lui présenter une demande d'indemnité. Les demandes d'indemnité approuvées en vertu de la politique de la CSPAAT sur le stress traumatique (15 03 02) peuvent comprendre le droit à des prestations de soins de santé payées par la CSPAAT; voir la recommandation 7. La Police provinciale a obtenu de l'Association de la Police provinciale de l'Ontario un engagement selon lequel l'accès aux PAE internes et externes continuera à être confirmé lors des séminaires sur la retraite offerts aux membres avant leur départ à la retraite.</p> <p>Le commissaire Lewis a rencontré personnellement l'inspecteur-détective retraité Bruce Kruger, l'un des 28 membres retraités interviewés par l'ombudsman. Le commissaire Lewis s'est engagé à se pencher sur les questions qui le préoccupent et à engager l'OPPVA dans la mise en œuvre de solutions pour améliorer les mesures de soutien et d'assistance préventives et proactives pour les membres retraités qui souffrent d'une blessure de stress opérationnel. Le Groupe de travail sur les BSO a rencontré l'OPPVA le 7 janvier 2013 et poursuivra les consultations sur les questions qui touchent les membres retraités.</p> <p>Le 8 mars 2013, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSOa rencontré l'inspecteur-</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>détective retraité Bruce Kruger et son épouse, Lynn. La discussion a porté sur le cadre et le contexte entourant l'expérience personnelle de M. Kruger à l'égard du rapport adressé à l'ombudsman.</p> <p>Le 18 mars 2013, le commissaire Lewis a diffusé auprès de tous les policiers une note concernant la journée des anciens membres, qui se tient chaque année en juin. Les régions sont encouragées à envisager des événements pour les anciens membres et leurs épouses ou invités, de concert avec l'OPPVA. Ces événements sont l'occasion de célébrer et de remercier les anciens membres de l'O.P.P. qui contribuent à faire de la Police provinciale de l'Ontario la formidable organisation qu'elle est aujourd'hui.</p> <p>Nous avons obtenu le feu vert pour offrir et autoriser automatiquement les cinq séances supplémentaires prévues pour les employés de l'O.P.P. et les personnes à leur charge au moment de leur démission, de leur départ à la retraite ou de leur fin d'emploi. Le contrat avec le fournisseur du programme externe d'aide aux employés a toujours prévu ces séances supplémentaires mais, auparavant, il était assujéti à l'approbation de l'O.P.P. Désormais, il sera offert à tous les anciens employés dans les douze mois suivant leur résignation, leur départ à la retraite ou leur fin d'emploi.</p> <p>Le 12 avril 2013, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO a rencontré le président de l'OPPVA pour discuter de questions concernant les membres retraités de l'O.P.P., notamment la notification de l'autorisation automatique des séances supplémentaires à l'intention des membres retraités. La consultation auprès de ce groupe se poursuivra.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 3, les membres retraités peuvent accéder à l'information et aux ressources dans le site Web opp.ca.</p> <p>L'O.P.P. continuera à consulter les intervenants et les organismes du milieu policier en ce qui concerne les soutiens offerts aux membres retraités.</p> <p><i>Le président de l'OPPVA et le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO continuent à communiquer régulièrement sur les questions touchant les membres retraités et leurs familles.</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p><i>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 3, le commissaire de l'O.P.P., Chris Lewis, a décrété le 6 juin 2013 « journée des anciens membres de l'O.P.P. » Entre le 5 et le 7 juin, de nombreux événements organisés dans la province impliquaient et honoraient d'anciens membres de l'O.P.P. et des civils à la retraite.</i></p> <p><i>Le 24 mai 2013, on a fait circuler une note qui recommandait aux cadres d'utiliser des lettres types d'attestation de départ à la retraite et de résignation encourageant les membres à participer aux entretiens de fin d'emploi et à se prévaloir des ressources offertes dans le cadre des programmes internes et externes d'aide aux employés au moment de quitter l'O.P.P.</i></p> <p><i>Le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO et l'APPO communiquent ensemble régulièrement. Le Groupe a été invité à soumettre un article sur ses travaux au magazine « Your Health and Wellness » de l'APPO. Cet article paraîtra dans le numéro de l'automne 2013.</i></p>
<p>Recommandation 10 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait procéder à un examen des activités du psychologue du personnel pour identifier les lacunes dans la description de son poste et réviser cette description pour qu'elle reflète la portée véritable de ses fonctions.</p>	<p>Menée à terme</p> <p>Reliée à R1(d)</p>	<p>En juin 2012, la description de poste a été revue de façon à illustrer le domaine de pratique du « psychologue du personnel ». Ce titre de poste a été remplacé par « chef des services de psychologie », qui reflète plus fidèlement la portée du poste.</p> <p>L'objectif du poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir un leadership et des services de gestion pour la planification, l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre d'un programme de services de psychologie englobant l'évaluation des résultats et des recommandations de tests psychologiques pour les nouvelles recrues et les membres d'équipes spécialisées; • se rendre sur les lieux d'incidents critiques et traumatiques graves, aider aux débriefages et assurer une évaluation continue de l'efficacité des services de counseling internes et externes lors de débriefages d'incidents critiques; • examiner et élaborer des stratégies pour les besoins de l'organisation dans le cadre d'une stratégie

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>de santé mentale organisationnelle plus englobante;</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir des services de consultation et de formation à la direction et aux cadres. <p>Le chef des services de psychologie n'offre pas de services de diagnostic ni de traitements aux membres mais il continuera à tenir à jour la liste des sources d'aiguillage qui sera à la disposition des membres souhaitant obtenir des services de diagnostic ou un traitement auprès de professionnels. Sur demande, le chef des services de psychologie propose une liste des fournisseurs de services de santé mentale répertoriés dans sa collectivité, parmi lesquels les membres peuvent choisir.</p>
<p>Recommandation 11 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait consacrer des ressources adéquates à la Section des services psychologiques, en y affectant plus de professionnels de la santé mentale, ou trouver une option pertinente pour remplacer le système actuel.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R6, Reliée à R12</p>	<p>Le rôle du chef des services de psychologie n'est pas de poser un diagnostic ni de fournir un traitement aux membres. Son rôle consiste à consulter des spécialistes qui offrent des traitements afin d'assurer des aiguillages appropriés. L'O.P.P. est en train de recenser des ressources supplémentaires dans l'ensemble de la province pour que les membres puissent être aiguillés vers les fournisseurs compétents dans leur collectivité.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 6, l'O.P.P. a travaillé avec le fournisseur de PAE externe pour améliorer la prestation de services ISAIC et de gestion des traumatismes. Quinze cliniciens des quatre coins de la province travaillent conjointement avec les équipes de l'O.P.P. chargées de l'ISAIC et de la gestion des traumatismes pour appuyer les policiers et assurer une intervention rapide après un incident critique. Ces cliniciens recevront une formation spécialisée de l'O.P.P. en matière de programmes internes d'aide aux employés et de sensibilisation à la culture policière. Ceci augmentera l'efficacité des programmes internes d'aide aux employés et favorisera la cohérence des services à la disposition de nos membres.</p> <p>L'O.P.P. évaluera également les besoins en personnel dans les services de psychologie.</p> <p>Les besoins en personnel dans les services de psychologie de l'O.P.P. et la description de tâches du psychométricien sont en cours de révision. Pour assurer un soutien immédiat au chef des services de psychologie, un poste temporaire a été créé. Le candidat retenu travaille actuellement avec le chef aux</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>questions concernant les BSO, l'élaboration d'une stratégie de santé mentale et le processus de sélection du personnel.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 6, le recours aux cliniciens de notre fournisseur de programme externe d'aide aux employés continue pour les débriefages. La recommandation 6 indique également que la liste élargie de services communautaires d'aiguillage est utilisée régulièrement.</p> <p>L'O.P.P. continuera à consulter les intervenants et les organismes du milieu policier pour les services de psychologie.</p>
<p>Recommandation 12 :</p> <p>En consultation avec les intervenants du milieu policier, les Forces canadiennes, Anciens Combattants Canada et d'autres corps de police, l'O.P.P. devrait offrir à ses membres un accès direct aux services psychologiques, en recourant à des consultants externes, en recherchant des partenariats avec d'autres organismes ou en créant une section renforcée, physiquement séparée, de Services psychologiques.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à 1b, Reliée à R6, Reliée à R11, Reliée à R13</p>	<p>Comme il est indiqué dans la recommandation 11, l'O.P.P. explore actuellement de nouvelles mines de ressources dans l'ensemble de la province pour que les membres puissent être aiguillés vers des professionnels compétents, ceci en consultation avec divers intervenants du milieu policier et des organismes de santé mentale.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans les recommandations 6 et 11, la liste élargie de services communautaires d'aiguillage est utilisée régulièrement et le recours aux cliniciens de notre fournisseur externe de programme d'aide aux employés continue pour les débriefages.</p> <p>L'O.P.P. continuera à consulter les intervenants et les organismes du milieu policier pour les services de psychologie.</p> <p><i>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1b, il y a eu de nouvelles consultations auprès d'organisations policières et les consultations auprès d'autres organismes se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 13 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait créer un programme Safeguard unifié et coordonné,</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R11,</p>	<p>Le Groupe de travail des BSO a créé un sous-comité pour évaluer les possibilités en matière de « protection », notamment l'identification d'autres unités à risque élevé qui pourraient être incluses dans le programme Safeguard tel qu'il existe aujourd'hui pour la Section de l'exploitation sexuelle des enfants.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>relevant des ordres de la police.</p>	<p>Reliée à R15, Reliée à R25</p>	<p>Le sous-comité travaille à l'élaboration d'une proposition concernant un programme Safeguard à paliers multiples.</p> <p>Des consultations auprès d'autres organismes de la police sont nécessaires pour veiller à ce que les changements ou les améliorations touchant le programme actuel de l'O.P.P. soient conformes aux nouvelles tendances et aux meilleures pratiques dans le domaine.</p> <p><i>Les consultations se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 14 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait procéder à une évaluation fonctionnelle systémique pour identifier les unités où les policiers sont régulièrement exposés de par leur travail à des événements traumatiques et, en consultation avec les intervenants du milieu policier, elle devrait élargir le programme Safeguard à ces unités.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R13, Reliée à R15</p>	<p>Ainsi qu'il est indiqué dans la recommandation 13, le Groupe de travail sur les BSO a créé un sous-comité pour évaluer les possibilités en matière de « protection » au sein de l'O.P.P.</p> <p>Le sous-comité du Groupe de travail sur les BSO chargé du programme Safeguard regroupe des personnes représentant les secteurs suivants : la Section de l'exploitation sexuelle des enfants, la Section des services d'identification médico-légale, la Division de la sécurité de la circulation, le Bureau des renseignements criminels - opérations provinciales, le Centre de communication de la Police provinciale, le Bureau du soutien régional, les services de gestion du stress en cas d'incident critique et de gestion des traumatismes offerts dans le cadre du PAE, les services de psychologie et les services de ressources humaines.</p> <p>Le sous-comité évalue actuellement les possibilités concernant l'élargissement du programme à d'autres unités pour assurer une vaste consultation au sein de l'O.P.P.</p> <p><i>Les consultations se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 15 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait faire des recherches, en consultation avec les</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R1b,</p>	<p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 13, le Groupe de travail sur les BSO a créé un sous-comité pour évaluer les possibilités en matière de « protection » au sein de l'O.P.P.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>intervenants du milieu policier, et instaurer un programme « Safeguard » complet, proactif et préventif ou un programme élargi d'éducation et d'examen du bien-être mental, pour tous ses membres.</p>	<p>Reliée à R13</p>	<p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1b, l'O.P.P. a consulté Badge of Life USA, qui recommande un examen annuel volontaire pour l'évaluation du mieux-être.</p> <p>Dans le cadre d'une « protection » élargie, l'O.P.P. continue à évaluer la formation, l'éducation et les ressources qu'elle propose pour encourager les membres à obtenir annuellement un bilan de santé mentale. Le Groupe de travail sur les BSO tiendra de vastes consultations sur les bilans de santé mentale.</p> <p><i>Les consultations se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 16 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait effectuer une enquête confidentielle auprès de tous ses policiers à propos des blessures de stress opérationnel, en la concevant en consultation avec des experts en médecine, les Forces canadiennes et d'autres organismes policiers.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p><i>Reliée à R1,</i> Reliée à R5</p>	<p>L'O.P.P. est en train d'examiner les choix qui s'offrent à elle pour la tenue d'un sondage indépendant auprès de tous ses membres. Les choix envisagés comprennent un sondage interne en partenariat avec un chercheur universitaire possédant une expertise en blessure de stress opérationnel. Des rencontres préliminaires ont été tenues avec un chercheur universitaire pour déterminer le potentiel de collaboration à ce type de sondage.</p> <p>Le 11 avril 2013, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO, le chef des services de psychologie, le psychiatre du service de médecine légale de l'O.P.P., ainsi que le responsable du rapport à l'ombudsman du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC), ont rencontré un représentant du Centre de services de santé du ministère de la Défense nationale. Les discussions ont porté essentiellement sur une étude épidémiologique concernant les blessures de stress opérationnel. D'autres consultations seront nécessaires.</p> <p><i>Une consultation plus approfondie concernant l'étude épidémiologique se poursuit.</i></p> <p><i>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1, l'O.P.P. et l'APPO encouragent les policiers en exercice et retraités et leurs familles à fournir une rétroaction par courriel au Groupe de travail sur les BSO.</i></p>
<p>Recommandation 17 :</p>	<p>En voie de réalisation</p>	<p>Le Groupe de travail sur les BSO consultera la CSPAAAT et d'autres services policiers pour définir les</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>La Police provinciale de l'Ontario devrait conserver des données complètes sur les incidents critiques et traumatiques et sur les policiers qui y ont participé, et suivre un processus uniforme et proactif, en consultation avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, relativement aux demandes d'indemnisation pour de tels incidents, et ceci même si des blessures ne sont pas apparentes immédiatement.</p>	<p><i>Reliée à R1b,</i> Reliée à R7</p>	<p>incidents critiques et traumatiques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un protocole normalisé de présentation de rapports au sein de l'organisation.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 7, le 5 février 2013, un représentant de la CSPAAT s'adressera au Groupe de travail sur les BSO pour lui présenter la politique de la CSPAAT sur le stress traumatique, y compris les dispositions sur les services de soutien spécialisé de longue durée et les pratiques relatives à la présentation de demandes d'indemnité.</p> <p>La politique actuellement en vigueur exige que les employeurs signalent à la CSPAAT les blessures et les maladies qui ont entraîné la prestation de soins de santé, du temps perdu au travail ou une adaptation des tâches pendant plus de sept jours civils (politique 15 01 02 de la CSPAAT).</p> <p>Le 5 février 2013, un représentant du Programme des lésions graves de la CSPAAT a offert au Groupe de travail sur les BSO une présentation sur la politique de la CSPAAT concernant le stress traumatique. Le 25 mars 2013, des membres du Groupe de travail sur les BSO ont rencontré le directeur et le directeur adjoint du Programme des lésions graves de la CSPAAT. La discussion a porté essentiellement sur le dépôt de plaintes relatives à de tels incidents, même lorsque les blessures ne sont pas immédiatement apparentes. Cette question sera probablement débattue plus en profondeur.</p> <p>En interne, un sondage provincial a été tenu auprès de chaque région et de chaque bureau pour recueillir des renseignements concernant la surveillance des incidents critiques et traumatiques, où les blessures ne sont pas immédiatement apparentes. Une analyse de ces renseignements est en cours.</p> <p><i>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1b, les consultations se poursuivent. Les consultations auprès d'autres services policiers portent notamment sur les questions concernant le protocole de rapport des incidents critiques et traumatiques à la CSPAAT.</i></p>
<p>Recommandation 18 :</p>	<p>En voie de réalisation</p>	<p>Sept postes de chef d'équipe régionale, PAE ont été pourvus dans le cadre d'un projet pilote. De plus, les</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>La Police provinciale de l'Ontario devrait prendre des mesures pour que ses équipes internes de pairs fassent un suivi plus cohérent des policiers après des incidents critiques et traumatiques, et pour encourager les pairs à garder le contact avec les policiers qui sont absents du travail en raison de blessures de stress opérationnel.</p>	<p><i>Reliée à R1a,</i> Reliée à R4, Reliée à R20</p>	<p>membres retraités sont représentés au sein de ces équipes. L'une des responsabilités de ces chefs d'équipe est de veiller à ce que les membres des équipes régionales de gestion du stress en cas d'incident critique et d'aide en cas de traumatisme offrent un suivi cohérent aux membres et à leurs familles après un incident critique ou traumatique et un soutien individuel.</p> <p>À l'heure actuelle, les membres de l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et de l'Équipe d'aide en cas de traumatisme déterminent la fréquence des contacts en collaboration avec la personne qu'ils aident. Une procédure de fonctionnement normalisée est en cours d'élaboration pour ces équipes afin d'encourager la cohérence et la continuité des services.</p> <p>L'O.P.P. utilise une base de données interne sur le PAE pour faire un suivi des incidents et proposer aux chefs d'équipe régionale un dispositif leur permettant de trouver les possibilités de suivi des membres après un incident critique ou traumatique. Cette base de données a été modernisée en janvier 2013 pour présenter et refléter de manière plus exacte l'ensemble de l'activité des équipes.</p> <p>L'O.P.P. est en train de développer sa capacité et d'intégrer des membres retraités dans l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et l'Équipe d'aide en cas de traumatisme, ceci par l'entremise de postes créés dans le cadre d'un projet pilote. Le processus de sélection de membres supplémentaires est en cours pour l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique, l'Équipe d'aide en cas de traumatisme, l'Équipe de ressources et de soutien par les pairs et pour les officiers. L'arrivée de membres supplémentaires améliorera la capacité de l'O.P.P. à offrir un suivi plus fréquent et cohérent.</p> <p>Les membres de l'équipe du programme interne d'aide aux employés font toujours un suivi auprès des policiers en exercice ou retraités et de leur famille, ceci dès que possible après le contact initial.</p> <p>Tous les membres sélectionnés pour faire partie d'une équipe assistent à une formation individuelle ou de groupe sur l'intervention en cas de crise; ce programme de formation obligatoire assure l'uniformité et encourage les membres d'équipes à faire un suivi régulièrement. De plus, du 23 au 25 avril 2013, les responsables des équipes régionales des programmes d'aide aux employés recevront une formation sur</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>divers sujets, dont la gestion des cas de maladies et de blessures et l'adaptation des conditions de travail, la CSPAAAT et la prévention de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail. Cette formation aidera à assurer la cohérence du soutien aux membres dans l'ensemble de la province et créera l'occasion de discuter des meilleures pratiques.</p> <p>Ainsi qu'il a été noté à la recommandation 1a, le Groupe de travail sur les BSO, en partenariat avec les services de ressources humaines, pilote des ateliers dans l'ensemble de la province pour les cadres détenant le grade de sergent d'état-major ou un grade supérieur.</p> <p><i>De plus, ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1a, nous avons piloté au total cinq ateliers intitulés « Managing for a Healthy Workplace ».</i></p> <p><i>Une note et un dépliant sur le programme interne d'aide aux employés ont été envoyés à tous les membres en congé prolongé pour leur rappeler quels soutiens sont à leur disposition par l'entremise des programmes internes et externes d'aide aux employés lorsqu'ils sont en congé. Une note a également été affichée sur place à l'intention des policiers en exercice pour leur rappeler la disponibilité des services offerts dans le cadre de ces programmes.</i></p>
<p>Recommandation 19 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait développer le programme proposé de soutien par les pairs à l'intention des familles, et notamment recruter des pairs pour appuyer les familles, au plus vite.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R1b, Reliée à R3, Reliée à R6</p>	<p>Le 20 janvier 2013, un conseiller du programme de ressources humaines possédant une expertise en gestion des cas de maladies et de blessures et l'adaptation des conditions de travail (GCMBACT), a été affecté au Groupe de travail sur les BSO pour collaborer à l'évaluation des options liées à la GCMBACT et aux soutiens offerts aux membres des familles au sein de l'O.P.P. Le conseiller a été identifié à titre de personne-ressource sur les questions concernant la GCMBACT pour le coordonnateur des programmes d'aide aux employés et les responsables des équipes régionales qui appuient les membres. Les membres seront adressés à leurs supérieurs ou aux représentants de l'Association de la Police provinciale de l'Ontario s'ils ont besoin d'aide pour naviguer dans les processus de la GCMBACT.</p> <p>Ainsi qu'il est noté à la recommandation 3, les membres du Groupe de travail sur les BSO ont récemment</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>assisté à une conférence sur les soutiens offerts aux familles de militaires.</p> <p>Le Groupe de travail sur les BSO continue à consulter d'autres organismes et intervenants du milieu policier pour examiner les meilleures pratiques en matière de soutien aux familles.</p> <p><i>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 6, en juin 2013, les membres du Groupe de travail sur les BSO, les services de psychologie, le programme interne d'aide aux employés et l'APPO ont visité des centres de santé pour rencontrer des professionnels chevronnés en mesure de partager leur expertise dans le rétablissement après un stress post-traumatique, les dépendances et autres programmes de traitement liés à la santé mentale. Lors de ces visites, on a pu notamment discuter des services offerts aux familles.</i></p> <p><i>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1b, le 11 juin 2013, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO a rencontré le directeur du programme national de soutien social aux blessés de stress opérationnel (SSBSO), le ministre de la Défense nationale et le directeur des Partenariats en santé mentale (SSBSO) d'Anciens combattants Canada/ministère de la Défense nationale.</i></p> <p><i>Les consultations se poursuivent pour étudier les meilleures pratiques en matière de soutien aux membres des familles.</i></p>
<p>Recommandation 20 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait établir un programme de soutien par les pairs pour les policiers retraités et recruter des retraités bénévoles pour ses programmes de soutien par les pairs destinés aux policiers en exercice ou à la retraite.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R9, Reliée à R18, Reliée à R19</p>	<p>L'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et l'Équipe d'aide en cas de traumatisme fournissent une aide immédiate et confidentielle, ainsi qu'un suivi psychologique aux membres en exercice et à la retraite après un incident critique ou une situation de crise. Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 9, tous les policiers retraités de l'O.P.P. ont accès, dans le cadre d'un projet pilote, à l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et à l'Équipe d'aide en cas de traumatisme, constituées de membres en uniforme retraités. Ces services consistent à répondre aux membres retraités en situation de crise et à les aider à trouver des services de soutien et peuvent comprendre un aiguillage vers des professionnels de la santé. Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 9, le commissaire Lewis a</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>rencontré personnellement l'inspecteur-détective retraité Bruce Kruger, l'un des 28 membres retraités interviewés par l'ombudsman. Le commissaire Lewis s'est engagé à se pencher sur les questions qui le préoccupent et à engager l'OPPVA dans la mise en œuvre de solutions pour améliorer les mesures de soutien et d'assistance préventives et proactives pour les membres retraités qui souffrent d'une blessure de stress opérationnel. Le Groupe de travail sur les BSO a rencontré l'OPPVA le 7 janvier 2013 et poursuivra les consultations sur les questions qui touchent les membres retraités.</p> <p>Les membres retraités continuent à être mis à contribution dans le cadre du projet pilote visant à fournir une aide immédiate et confidentielle ainsi qu'un suivi aux policiers en exercice et retraités après un incident critique ou une crise.</p> <p>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 9, le responsable de projet du Groupe de travail sur les BSO a rencontré l'inspecteur-détective retraité Bruce Kruger et son épouse, Lynn, le 8 mars 2013.</p> <p>Ainsi qu'il est noté également dans la recommandation 9, une réunion a été tenue avec le président de l'OPPVA à propos de questions concernant les retraités de l'O.P.P. et la consultation de ce groupe se poursuivra.</p> <p>L'O.P.P. continuera à consulter d'autres intervenants du milieu policier pour ce qui concerne les programmes de soutien des pairs à l'intention des retraités.</p> <p><i>Les membres retraités continuent à être mis à contribution dans le cadre du projet pilote pour fournir une aide immédiate et confidentielle, ainsi qu'un soutien complémentaire aux policiers en exercice et retraités après un incident critique ou en situation de crise.</i></p>
<p>Recommandation 21 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait consulter des experts sur les</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R22,</p>	<p>En interne, avec la mise en place de responsables à plein temps pour les équipes régionales des programmes d'aide aux employés et l'embauche du chef des services de psychologie, les stratégies d'intervention en cas d'incidents critiques et traumatiques ont été examinées et simplifiées de façon à</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>blessures de stress opérationnel et elle devrait revoir et modifier ses stratégies d'intervention en cas d'incidents critiques et traumatiques pour mieux refléter les pratiques exemplaires actuelles.</p>	<p>Reliée à R23</p>	<p>mieux refléter les meilleures pratiques actuelles. Le processus d'évaluation psychologique a également été revu aux fins de la sélection de candidats à la gestion des incidents critiques et traumatiques.</p> <p>Le chef des services de psychologie a consulté plusieurs fournisseurs de services psychologiques au sein des organismes du milieu policier. La consultation se poursuivra.</p> <p><i>La structure de l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique a été revue de façon à assurer la cohérence et à mieux servir les membres de l'O.P.P. (les policiers qui ont subi un traumatisme ont été amalgamés avec les membres de l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et sont sous la supervision immédiate des responsables des équipes régionales de gestion du stress en cas d'incident critique).</i></p>
<p>Recommandation 22 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait envisager de créer des postes permanents de pairs, pour ses équipes internes de soutien par les pairs.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R2, Reliée à R21</p>	<p>Sept postes de chef d'équipe régionale, PAE ont été pourvus dans le cadre d'un projet pilote. De plus, les membres retraités sont représentés au sein de ces équipes. Les titulaires de ces postes ont pour tâche de coordonner la fourniture des services du PAE à la région ou au bureau de la province qui leur a été attribué.</p> <p>Une procédure de fonctionnement normalisée est en cours d'élaboration pour l'Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique et l'Équipe d'aide en cas de traumatisme.</p> <p>L'attribution de postes permanents de pairs aux équipes chargées des programmes internes d'aide aux employés nécessitera un financement spécial et du personnel permanent.</p> <p>Le 14 avril 2013, vingt autres candidats ont terminé le processus de sélection et de formation pour rejoindre une Équipe de gestion du stress en cas d'incident critique. Ils viendront renforcer les capacités des équipes de toute la province. Actuellement, neuf autres membres de la police participent au processus de sélection des candidats souhaitant intégrer l'une des équipes. Des entretiens ont également été menés pour recruter des officiers pour les Équipes de gestion du stress en cas d'incident critique.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>La Police provinciale de l'Ontario renforce actuellement ses capacités au sein des équipes de ressources et de soutien par les pairs et a récemment lancé un vaste processus de sélection de candidats.</p> <p><i>Depuis la diffusion du rapport d'avril 2013, sept autres membres de l'Équipe ISIC ont terminé le processus de sélection et attendent de recevoir leur formation pour la qualification professionnelle.</i></p>
<p>Recommandation 23 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait consulter des experts sur les blessures de stress opérationnel et elle devrait revoir et modifier ses stratégies d'intervention en cas d'incidents critiques et traumatiques pour mieux refléter les pratiques exemplaires actuelles.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R3, Reliée à R15</p>	<p>La Police provinciale de l'Ontario est consciente qu'elle doit utiliser différentes approches afin de répondre à tout l'éventail possible de besoins des membres ayant des blessures de stress opérationnel.</p> <p>La bibliothèque Eric Silk appuie toutes les recherches documentaires menées au sein de la Police provinciale de l'Ontario, notamment celles du Groupe de travail sur les BSO. Elle possède de nombreuses ressources sur la santé et le bien-être, le stress et le suicide. En 2001, les bibliothécaires ont rédigé un ouvrage intitulé « Police, Stress & Posttraumatic Stress Disorder: An Annotated Bibliography » (Police, stress et trouble de stress post-traumatique : une bibliographie commentée). Ce document a connu plusieurs mises à jour, la plus récente datant de septembre 2012. La bibliothèque a également rédigé et actualisé des bibliographies sur la police et les relations familiales, ainsi que sur la santé et le bien-être des agents de police. Les bibliographies portent sur des ressources appartenant à la bibliothèque comme des livres, des CD, des articles et des documents audiovisuels, et contiennent aussi des liens vers des sites Internet dont les bibliothécaires ont vérifié la qualité et la fiabilité.</p> <p>Des liens vers des sites Web de confiance sont également accessibles à la page des « Ressources Internet », dans le site intranet de la bibliothèque.</p> <p>La bibliothèque Eric Silk joue un rôle essentiel dans la fourniture de ressources au Groupe de travail sur les BSO pour les recherches de celui-ci sur les besoins des familles et des employés, les ressources disponibles et les pratiques exemplaires concernant l'élaboration de programmes et la fourniture de soutien sur le lieu de travail. À mesure que de nouveaux documents sont disponibles, les bibliothécaires en informent le coordonnateur provincial des programmes d'aide aux employés, le chef des services de psychologie et, au</p>

Recommandation	État	Réponse de l’O.P.P. – juillet 2013
		<p>besoin, d’autres membres du Groupe de travail sur les BSO.</p> <p>Les recherches réalisées à ce jour par le Groupe de travail sur les BSO et le chef des services de psychologie ont porté sur diverses ressources interactives en ligne qui aideraient les membres des services de police à évaluer leur niveau de stress à un moment donné puis à consulter des stratégies d’adaptation susceptibles de les aider à atténuer ou réduire ce niveau.</p> <p>Comme indiqué à la recommandation 3, la Police provinciale de l’Ontario propose une page Web sous la rubrique Ressources de son site Web public (opp.ca) afin d’encourager une communication ouverte et éclairée.</p> <p>La Police provinciale de l’Ontario poursuivra ses consultations avec d’autres intervenants de la police à propos d’approches novatrices visant à répondre à tout l’éventail possible des besoins de ses membres.</p> <p><i>Les membres du Groupe de travail sur les BSO ont également consulté six employeurs externes, des employeurs autres que la police pour obtenir des renseignements et connaître les meilleures pratiques sur les programme de santé et de mieux-être pour leurs employés, les retraités et les familles. D’autres consultations sont prévues au cours des mois à venir.</i></p> <p><i>Des ressources sont accessibles aux membres et à leurs familles (ainsi qu’au public), à travers les liens fournis dans le site OPP.ca, notamment Homewood, le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), Santé Canada, Partenaires en santé mentale, Anciens combattants Canada, l’Association canadienne pour la santé mentale, Mood Disorders Association of Ontario, Shepell-fgi, la Great-West Compagnie d’assurance-vie et la Commission de la sécurité professionnelle et de l’assurance contre les accidents du travail. Des liens vers les ressources appropriées sont ajoutés régulièrement.</i></p>
<p>Recommandation 24 :</p> <p>En tant que priorité, la Police provinciale de</p>	<p>En voie de réalisation</p>	<p>Les recherches réalisées à ce jour par le Groupe de travail sur les BSO portent sur les services policiers, les organismes gouvernementaux et les stratégies de prévention du suicide employées par les fournisseurs de</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>l'Ontario devrait consulter des intervenants du milieu policier, des experts et d'autres organismes qui ont mis en place des programmes de prévention du suicide, faire des recherches sur les pratiques exemplaires, et concevoir et instaurer un programme complet de prévention du suicide comprenant les points suivants :</p> <p>a) étude des facteurs de stress dans le milieu policier;</p> <p>b) adoption de politiques sur la remise, le retrait et le retour des armes à feu de service;</p>	<p>Reliée à R26</p> <p>a) En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R1</p> <p>b) Complete</p>	<p>services de santé mentale. L'O.P.P. consultera le Service de police de la Ville de Montréal pour en savoir davantage sur son expérience dans la création d'un programme de prévention du suicide pour ses membres. Le Groupe de travail sur les BSO a examiné les rapports sur le programme du Service de police de la Ville de Montréal, ceux des services policiers de Toronto, les initiatives de la GRC, la région de Waterloo, l'Organisation mondiale de la Santé et la stratégie nationale de l'Australie.</p> <p>a) Le Groupe de travail sur les BSO a examiné les résultats du document publié sous l'intitulé <i>Caring for and about those who serve: Work-life conflict and member wellbeing within Canada's Police Departments</i> (Duxbury et Higgins, 2012). Ceci a favorisé une meilleure compréhension des autres facteurs de stress dans la culture policière en particulier. Des consultations et des recherches sont en cours pour obtenir une compréhension plus vaste des facteurs de stress dans le milieu policier et l'O.P.P. s'attend à trouver un éclairage dans les résultats des sondages qui seront menés ultérieurement.</p> <p>Comme indiqué à la recommandation 1, la Police provinciale de l'Ontario et l'Association de la Police provinciale de l'Ontario ont encouragé et soutenu une série de présentations réalisées par le Dr Kevin M. Gilmartin, auteur de l'ouvrage intitulé « Emotional Survival for Law Enforcement: A Guide for Officers and Their Families » afin d'aider les membres des services de police et leur famille à gérer leur état émotionnel.</p> <p>b) En octobre 2012, un changement de politique a été approuvé et mis en œuvre en ce qui concerne la remise, le retrait et le retour des armes à feu de service. La nouvelle politique exige de plus vastes consultations, particulièrement dans les cas où l'arme à feu de service a été retirée pour des raisons médicales.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
<p>c) recueil de statistiques sur les suicides de policiers en exercice ou à la retraite;</p> <p>d) autopsies psychologiques à la suite des suicides de policiers.</p>	<p>c) In Progress</p> <p>d) Complete</p>	<p>c/d) Les autopsies psychologiques nécessitent une enquête sur la vie, la santé et les circonstances personnelles de la victime. La collecte et l'analyse de statistiques pertinentes et la tenue d'autopsies psychologiques font l'objet de restrictions législatives définies dans la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>, la <i>Loi sur la santé mentale</i>, la <i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i> et la <i>Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social</i>. Des limites particulières sont prévues dans la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>, aux termes de laquelle le partage de l'information n'est permis que pour « <i>faciliter une enquête menée en vue d'une action en justice ou qui aboutira vraisemblablement à une action en justice</i> ». Ceci établit la distinction entre l'accès à certains renseignements personnels ou confidentiels aux fins d'une enquête et l'accès à de tels renseignements en tant qu'employeur aux fins d'une recherche.</p> <p>L'O.P.P. convient qu'un examen des cas de suicide chez les policiers pourrait éclairer notre évaluation des programmes existants. Cet examen comprend la collecte de statistiques sur le suicide parmi les membres en exercice et à la retraite. À cette fin, l'O.P.P. a consulté le Bureau du coroner en chef de l'Ontario pour discuter d'autres façons d'enquêter sur le suicide au sein de la police en Ontario, notamment le taux de suicide dans la police par rapport au taux de suicide dans l'ensemble de la population.</p> <p>En conséquence, le Bureau du coroner en chef procédera à un examen de sa base de données pour y rechercher les suicides de policiers ou de policiers retraités. Dans le courant de l'année, le Bureau du coroner en chef ajoutera la mention « employé de la police » pour identifier les nouveaux cas dans sa base de données et faciliter les recherches futures. De plus, le Bureau du coroner en chef aidera en favorisant la tenue d'une rencontre avec un département de psychologie d'université, l'O.P.P. et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels pour lancer un projet de recherche indépendant sur le suicide dans les services policiers de l'Ontario et en utilisant la base de données du coroner comme source.</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>correctionnels, en collaboration avec le Bureau du coroner en chef, ont commencé à étudier des solutions permettant de nouer un partenariat avec des chercheurs spécialisés dans les blessures de stress opérationnel et le trouble de stress post-traumatique afin de dresser un historique du nombre de suicides de policiers en exercice ou à la retraite en Ontario.</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels préparent en ce moment les documents d'approvisionnement nécessaires pour lancer ce projet de recherche.</p> <p>Les données historiques pourront servir à éclairer l'évaluation des programmes existants.</p> <p>En outre, un représentant du Bureau du coroner en chef a confirmé que celui-ci a ajouté l'expression « employé(e) de la police » pour identifier les nouveaux cas dans sa base de données.</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario poursuivra ses consultations avec d'autres intervenants de la police à propos des pratiques exemplaires concernant la prévention du suicide.</p> <p><i>L'O.P.P. continue à appuyer le MSCSC dans la préparation des documents d'approvisionnement nécessaires pour démarrer ce projet de recherche.</i></p>
<p>Recommandation 25 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait concevoir un protocole sur le suicide de ses membres en exercice ou à la retraite, qui soit respectueux des collègues et des membres des familles, tout en leur apportant un soutien.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R13</p>	<p>Le Groupe de travail sur les BSO consulte l'Académie de la police provinciale à propos du cours sur la gestion des funérailles. Ce cours est destiné à enseigner aux agents de police les compétences requises pour organiser et superviser la préparation des funérailles et les aspects cérémoniaux connexes.</p> <p>La bibliothèque Eric Silk a fourni aux membres du Groupe de travail sur les BSO des ressources sur la manière de gérer un suicide pour les familles, les collègues et les chefs de service (postvention).</p> <p>Les consultations avec les autres intervenants de la police se poursuivront afin de dégager un consensus</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>sur les méthodes permettant de réagir formellement au suicide d'un policier en exercice ou à la retraite, tout en témoignant du respect aux collègues et aux membres des familles et en leur apportant un soutien.</p> <p><i>Les consultations se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 26 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait examiner ses pratiques d'aménagement du travail pour tenir compte des besoins des policiers atteints de blessures de stress opérationnel, procéder à des recherches pour mettre en œuvre des pratiques exemplaires visant à réduire la stigmatisation liée à l'aménagement des tâches, et améliorer la transition de retour vers un service actif.</p>	<p>En voie de réalisation</p> <p>Reliée à R1a, Reliée à R1b, Reliée à R19, Reliée à R24b</p>	<p>Comme indiqué à la recommandation 19, la Police provinciale de l'Ontario a récemment assigné un conseiller de programme en matière de ressources humaines au Groupe de travail sur les BSO afin d'aider à l'évaluation des solutions possibles pour la gestion des cas de maladies, de blessures et d'adaptation des conditions de travail et pour le soutien apporté aux membres des familles au sein de la Police provinciale de l'Ontario.</p> <p>Comme indiqué à la recommandation 1a, le Groupe de travail sur les BSO, en partenariat avec les services de ressources humaines, met à l'essai des ateliers dans toute la province afin d'aider les chefs de service, à partir du grade de sergent d'état-major.</p> <p>Les ateliers susmentionnés ont été organisés deux fois. Ces deux premières sessions ont recueilli des commentaires positifs.</p> <p>Ces ateliers pilote visent à donner aux chefs de service l'occasion d'apprendre des stratégies pratiques pour mettre en place un lieu de travail sain, de discuter de celles-ci, et de consolider les compétences techniques et le savoir-être requis pour gérer efficacement ces situations complexes.</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario continuera à consulter les autres intervenants à propos des pratiques exemplaires pour l'aménagement des tâches et le retour au travail, afin de réduire la stigmatisation qui peut y être liée.</p> <p><i>Ainsi qu'il est noté dans la recommandation 1a, l'atelier « Managing for a Healthy Workplace » pour les cadres restera inscrit au calendrier et continuera à être offert durant les mois d'été et d'automne.</i></p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p><i>Ainsi qu'il est également note dans la recommandation 1b, l'O.P.P. continue à consulter d'autres organismes policiers et d'autres intervenants sur les meilleures pratiques liées aux adaptations et au retour au travail.</i></p>
<p>Recommandation 27 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait sélectionner un haut responsable pour mener les recherches, la conception et la mise en œuvre d'un programme préventif et proactif complet de bien-être, comprenant des composantes renforcées d'éducation, de formation et de soutien en matière de blessures de stress opérationnel et de suicide.</p>	<p>Menée à terme</p>	<p>Menée à terme.</p> <p>En octobre 2012, un officier supérieur a été affecté à la direction du Groupe de travail sur les BSO; il relève du commandant du Bureau de l'avancement professionnel et du commandant provincial des Services internes. Ce groupe de travail a été créé pour mener la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme préventif complet et dynamique de mieux-être avec une attention particulière à l'éducation, à la formation et à des services de soutien concernant les blessures de stress opérationnel et le suicide.</p> <p>Des représentants des quatre commandements de l'O.P.P., ainsi qu'un membre de l'Association de la Police provinciale de l'Ontario, composent le Groupe de travail sur les BSO. Les membres du groupe de travail sont représentatifs du vaste groupe démographique que forme notre organisation, notamment les membres civils et les membres en uniforme, et représentent un éventail de grades allant d'agent à surintendant. Ces membres ont été sélectionnés pour apporter une riche expérience et des perspectives variées aux discussions à condition qu'une consultation générale soit menée à vaste échelle auprès des intervenants internes et externes, y compris ceux touchés par une blessure de stress opérationnel (c.-à-d. membres retraités, membres de la famille). La communication avec les membres en exercice et à la retraite et leurs familles est une priorité pour le groupe. Une communication bilatérale efficace sera cruciale pendant que nous travaillerons sur ces questions et que nous élaborerons les stratégies à long terme de l'O.P.P. en matière de blessures de stress opérationnel.</p> <p>Au cours de l'année qui vient, le Groupe de travail sur les BSO développera des possibilités d'éducation pour aider nos effectifs en ce qui concerne les blessures de stress opérationnel et réduire la stigmatisation associée aux problèmes de santé mentale.</p>

Recommandation	État	Réponse de l'O.P.P. – juillet 2013
		<p>Le mandat du groupe de travail consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. examiner les recommandations de l'ombudsman; ii. mener une consultation à vaste échelle auprès des intervenants internes et externes; iii. recommander des solutions au comité du commissaire; iv. diriger la mise en œuvre des activités d'intervention; v. communiquer les progrès à tous les intervenants et à l'ombudsman. <p>En février 2013, après le premier rapport trimestriel, un nouvel officier supérieur a pris la tête du Groupe de travail sur les BSO.</p>
<p>Recommandation 28 :</p> <p>La Police provinciale de l'Ontario devrait faire rapport à mon Bureau de ses progrès dans la mise en œuvre de mes recommandations, chaque trimestre, jusqu'à ce que j'estime que des mesures adéquates ont été prises en ce sens.</p>	<p>En voie de réalisation</p>	<p>En répondant aux recommandations de l'ombudsman tout au long du projet, l'O.P.P. a l'occasion de faire état des progrès accomplis et de recevoir la rétroaction des intervenants sur ses travaux.</p> <p>L'O.P.P. est ravie de l'occasion qui lui est donnée de rencontrer l'ombudsman et les membres de son personnel pour examiner ce rapport et discuter des progrès réalisés.</p> <p>1^{er} trimestre : 24 janvier 2013 – Menée à terme. Voir le premier rapport, daté du 24 janvier 2013.</p> <p>2^e trimestre : 24 avril 2013</p> <p>3^e trimestre : 24 juillet 2013</p> <p>4^e trimestre : 24 octobre 2013</p>

Annexe :

Liste d'acronymes

ACPO	Association des chefs de police de l'Ontario
APPO	Association de la Police provinciale de l'Ontario
BSO	blessure de stress opérationnel
CAMH	Centre de toxicomanie et de santé mentale
GSIC	gestion du stress en cas d'incident critique
CCP	Collège canadien de police
CPO	Collège de police de l'Ontario
CRH	conseiller en ressources humaines
CSPAAT	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
IIEA	Injury, Illness, and Employment Accommodation
ISIC	intervention en cas de stress découlant d'un incident critique
LEOSH	Law Enforcement Occupational Safety and Health
MDN	ministère de la Défense nationale
MSCSC	ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
O.P.P.	Police provinciale de l'Ontario
PAE	Programme d'aide aux employés
PFN	procédure de fonctionnement normalisée
PSM	Partenaires pour la santé mentale
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SS	siège social
SSBSO	(Programme de) soutien social aux blessés de stress opérationnel
TSPT	trouble de stress post-traumatique